



ARRETÉ N° 2026-109

ARRETE MUNICIPAL DE FERMETURE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Délivrée par le Maire au nom de l'Etat

mis en ligne le 23/03/2026

Établissement concerné : Lire à Loisir
Présentée par : La Commune de La Suze-sur-Sarthe
Situé au 79 rue des Vergers 72210 LA SUZE SUR SARTHE

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2212-2 ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles R143-1 à R143-47, R184-4 et R184-5 ;
Vu le Code de justice administrative, et notamment ses articles R421-1 à R421-7 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L211-1 à L. 211-8 ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2013245-0002 du 2 septembre 2013 relatif à la composition et l'organisation du fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
Considérant la vente du bâtiment à un privé le 29 mai 2018 et qu'il convient de consigner cet état de fait au sein d'un arrêté municipal de fermeture, en régularisation, afin de mettre à jour le fichier départemental des établissements recevant du public ;

- ARRETE -

article 1^{er} : L'établissement dénommé « Lire à loisir », sis le 49 rue des Vergers à La Suze-sur-Sarthe classé en type S de la 5 -ème catégorie relevant de la réglementation des ERP est fermé au public. Cet établissement est donc retiré du fichier départemental des établissements recevant du public.

article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

article 3^o: La Directrice Générale des Services de la mairie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze-sur-Sarthe

Le 16/03/2026

Le Maire,



Emmanuel D'AILLIERES

MAIRIE : 16, Grande Rue - 72210 La Suze-sur-Sarthe

contact@lasuze.fr - www.lasuze.fr

☎ 02 43 77 30 49